

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2016

PROCES VERBAL

Présents : JEFFROY - LE BRIGANT - LAMANDÉ - FOURNIS J. - DANIEL - PÉRÈS - DAGORN - MORINIÈRE - FOURNIS A. - SOURIMANT - HENAFF - GUEHL – ALLAIN - THIBAUT - LEMAIRE – ADAM - FUSTEC - BOZEC - GENDROT - NOËL-LE SIDANER.

Absents avec procuration :

- SABLON donne procuration à PERES
- LE GALL donne procuration à LE BRIGANT
- LAMBLA donne procuration à LAMANDE
- PETIBON donne procuration à HENAFF
- BAGUE donne procuration à FUSTEC
- LEAUTEY donne procuration à LEMAIRE
- PRIGENT donne procuration à GENDROT

Secrétaire de séance : NOEL LE SIDANER

Le procès-verbal du 29 septembre 2016 :

Mme SOURIMANT demande la modification du PV pour prise en compte de son intervention sur la vitesse excessive, route de Guergay.

➤ **STATUTS DE LA NOUVELLE AGGLOMERATION L.T.C. ET COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNTAIRE** :

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier des présidents de L.T.C., C.C. du Haut Trégor et C.C. de la Presqu'île de Lézardrieux.

L'arrêté préfectoral portant fusion des communautés, précise les compétences sur le nouveau périmètre :

– **Reprise des compétences** :

○ **Obligatoires** :

- Développement économique
- Promotion du tourisme (création d'O.T.C.)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets

○ **Optionnelles** :

- Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, équipements sportifs.

○ **Facultatives** :

- Reprise des compétences exercées sur les 3 communautés.
- Action sociale personnes âgées et petite enfance : reprise des équipements actuellement gérés par les communautés.
- Nouveaux transferts : RPAM basés à Lannion Louannec et Plestin-les-Grèves avec dissolution des syndicats (Louannec et Plestin les Grèves).

Mme PERES interroge le Maire sur le petite enfance sur notre territoire.

M. le Maire dit que le Comité Syndical du C.I.P.E. a acté la dissolution ; c'était déjà le cas de Cavan et Louannec.

Le Maire, président du CIPE, rappelle la demande du Comité :

- Conserver un comité local à l'échelon du pôle.
- Maintenir sur le canton la totalité du temps de travail (80 %) de l'animatrice, seule professionnelle sur notre territoire.
- Poursuivre la réflexion sur le multi-accueil

En ce qui concerne la composition du Conseil Communautaire, il est noté que la commune conserve 3 sièges.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les statuts de la nouvelle agglomération et la composition du Conseil Communautaire.

- Statuts : Favorable : 24
Défavorable : 3 (Groupe M. BOZEC)
- Composition du Conseil communautaire : favorable : 27

➤ **REQUALIFICATION URBAINE – AVENUE DES FRERES LE GALL – KERGUS – QUATRE CHEMINS :**

M. le Maire expose que :

Le Conseil Municipal, par délibération du 29 septembre 2016, a décidé d'engager une procédure de consultation de bureau d'études pour le projet d'aménagement de l'avenue des Frères Le Gall – quatre chemins – et rue de Kergus.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 14 octobre 2016. Le dossier de consultation a été mis à disposition sur une plateforme de dématérialisation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 novembre pour l'ouverture des plis et le 8 novembre pour le choix du bureau d'études, après analyse des offres par l'ADAC 22.

Les propositions examinées par la commission :

- ECR environnement : 42 743,99 € TTC
- QUARTA : 35 280 € TTC
- DCI Environnement : 32 640 € TTC

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de D.C.I. environnement mieux disant.

Le Conseil Municipal autorise Le maire à signer le contrat de DCI Environnement.

➤ **CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR – CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES :**

M. le Maire expose que la chaufferie bois sera implantée dans l'enceinte du collège ; à la place des ateliers techniques. Un bâtiment « préfa » de la commune (actuellement occupé par l'association des cyclistes et le secours populaire) sera démoli.

Un dossier de consultation des bureaux d'études a été préparé par l'ADAC 22 (assistance à maîtrise d'ouvrage), il comprend le programme technique et les pièces administratives (acte d'engagement, CCAP...).

Le Conseil Municipal décide de consulter 3 ou 4 bureaux d'études ayant de solides références en chaufferie bois et réseau de chaleur. L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 450 000 € HT.

➤ **DROIT DE PREEMPTION URBAINE – ZONE ARTISANALE DE TOUL YEN – PROPRIETE LE DILY :**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'une D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) est parvenue en mairie le 3 octobre 2016 pour la vente d'un lot sur la Z.A. de Toul Yen. La commune dispose de 2 mois pour préempter ou renoncer.

La parcelle est cadastrée B 808 pour une surface de 3 000 m² ; un hangar de 1 250 m² environ est implanté sur le terrain.

Le prix demandé par le vendeur est de 12 000 €.

Le Conseil Municipal considère que ce hangar pourra recevoir le stockage des plaquettes de bois pour la future chaufferie bois ; il permettra également d'abriter du matériel communal.

L'assemblée décide d'exercer le droit de préemption de la commune au prix demandé (12 000 €) et mandate le Maire pour la signature de l'acte authentique portant transfert de propriété.

➤ **SITE DE COZ ILIS – ACQUISITION DU TERRAIN LUCAS :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'acquisition d'une bande de terrain, en limite du site de Coz Ilis, sur la propriété de Mme LUCAS Albertine.

Le document d'arpentage a été établi par le Cabinet de géomètres AT Ouest. La parcelle est cadastrée ZE n°72 pour une contenance de 462 m². Le terrain est cédé gratuitement à la commune. Il est convenu l'implantation d'une clôture (type ganivelles) par la commune sur la nouvelle limite de propriété.

Le Conseil Municipal considère que cette acquisition permet une meilleure mise en valeur du site et autorise le Maire à signer l'acte authentique portant transfert de propriété.

➤ **OGEC NOTRE DAME – ACOMPTE SUR DOTATION 2016/2017 :**

M. le Maire présente à l'assemblée la demande d'acompte de l'OGEC Notre Dame sur la dotation 2016/2017.

L'assemblée communale décide le versement d'un acompte de 50 % sur la dotation de l'année précédente : 6967,56 € X 50 % = 3483,78 €.

➤ **FOURRIERE ANIMALE SACPA / CHENIL SERVICE – CONTRAT DE PRESTATION 2017 :**

La société SACPA / Chenil service propose une prestation de capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ainsi qu'une fourrière animale.

Deux formules sont proposées :

- Prestation du lundi au samedi inclus :
3733 habitants X 0,68 € HT = 2538,44 € HT
- Prestation 24h/24h et 7 jours sur 7 :
3733 habitants X 1,09 € HT = 4068,97 € HT

Le Conseil Municipal retient la prestation du lundi au samedi pour un coût annuel de 2538,44 € HT et autorise le Maire à signer le contrat proposé par la société SACPA / chenil service.

➤ **CAMPING MUNICIPAL DE SAINT EFFLAM – TARIFS 2017 :**

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée la proposition de la commission tourisme pour les tarifs 2017 du camping.

Les périodes tarifaires ont été simplifiées :

- Basse saison : Du 1/04 au 1/07
Du 2/09 au 4/10

- Début et fin de saison : Du 1/07 au 14/07
Du 26/08 au 2/09
- Haute saison : Du 14/07 au 26/08

A titre d'exemples, le mobil home, 4 places est proposé aux tarifs suivants :

- Basse saison : 198 € la semaine
- Début et fin de saison : 255 € la semaine
- Haute saison : 398 € la semaine

Le chalet 6 places (38 m²) :

- Basse saison : 285 € la semaine
- Début et fin de saison : 465 € la semaine
- Haute saison : 581 € la semaine

L'emplacement (forfait 2 adultes + voiture et électricité) est loué :

- Basse saison : 14,35 € la nuitée
- Début et fin de saison : 15,70 € la nuitée
- Haute saison : 21,20 € la nuitée

Un forfait camping-car est proposé à 18 € en haute saison avec l'électricité et 14 € en basse saison.

Le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs et donne son accord.

➤ **BUDGET PRIMITIF 2016 – DECISION MODIFICATIVE – CENTRE NAUTIQUE :**

M. Le Brigant expose que :

La section d'investissement du budget annexe centre nautique est excédentaire depuis plusieurs années :

Cet excédent est généré par la dotation aux amortissements sur les acquisitions de bateaux, remorques, moteurs, char à voile.

L'amortissement des achats se traduit par une dépense en section de fonctionnement et une recette en section d'investissement.

L'excédent d'investissement est transféré en section de fonctionnement (recettes) pour limiter le déficit.

Pour le BP 2016 un excédent de 16 946,96 € a été repris en fonctionnement (recettes).

Le contrôle de légalité (Préfecture) a précisé que le transfert d'excédent constaté est possible dans les cas suivants :

- produit de la vente d'un bien issu d'un don ou d'un legs,
- produit de la vente d'un placement budgétaire,
- reprise d'une dotation complémentaire en réserves, au compte 1068

L'application stricte des textes ne permet pas la reprise d'un excédent d'investissement lié à la dotation aux amortissements.

Le budget annexe centre nautique 2016 se trouve donc déséquilibré, en section de fonctionnement, d'une somme de 16 946,96 €. Ce budget annexe ne dispose pas en interne de ressources pour financer ce déséquilibre.

Il faut donc abonder la subvention d'équilibre de la commune vers le B.A. centre nautique d'un montant de 16 946,96 €.

Cette opération nécessite une décision modificative.

La décision du Conseil Municipal portant sur la reprise d'excédent pour 2016 est annulée.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

Budget annexe centre nautique :

Fonctionnement (recettes) : article 7552 (déficit) : + 16 946,96
article 7785 (excédent) : - 16 946,96

Investissement (dépenses) : article 1068 (excédent) : - 16 946,96
article 2188 autres immobilisations : ... 16 946,96

➤ **Questions diverses**

❖ **Aide à l'accession sociale à la propriété – primo-accédants :**

Le Maire expose que deux demandes sont parvenues en Mairie et ont été validées. Le Conseil municipal décide le versement de la prime « primo accédant » d'un montant de 3 000 € à M. BOZEC et Mme BROUDIC ainsi qu'à M. SALAUN et Mme TOURNANT.

❖ **Exposition à la médiathèque – assurance temporaire Groupama :**

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à souscrire un contrat d'assurance temporaire auprès de Groupama pour l'exposition Anjela et Marcelle qui se tiendra du 15 au 30 novembre 2016 à la médiathèque.

❖ **Ecole maternelle – dépôt d'un permis de construire :**

Le Maire est autorisé par Le Conseil Municipal à déposer une demande de permis de construire pour l'école maternelle.

❖ **Centre nautique – contrat d'hébergement « service client 1 et 1 » :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature du contrat d'hébergement « service client 1 et 1 » pour les dossiers du logiciel de réservation et de paiement en ligne du centre nautique. Le coût de la prestation est de 14,26 € TTC pour la première année et de 71,86 € pour la deuxième année.

❖ **Croix Rouge – utilisation de la salle An Dourmeur :**

La Croix Rouge a réservé la salle An Dourmeur le 23 janvier 2017 pour l'organisation d'une pièce de théâtre et sollicite une mise à disposition gratuite. Le Conseil Municipal considère que la bonne gestion de l'espace An Dourmeur nécessite le paiement des locations par les associations. Les associations (à vocation caritatives) percevront de la commune une subvention équivalente au montant de la location.

❖ **Centre nautique – remboursement d'un trop perçu à M. STRABACH :**

L'assemblée donne son accord au remboursement d'un montant de 355,60 € à M. STRABACH.

❖ **Contrat téléphone Hexatel – restaurant scolaire :**

Un contrat téléphonique Hexatel est souscrit pour le restaurant scolaire. La redevance mensuelle est de 17,80 € HT.

❖ **Contentieux inondations – STEPHAN/MAIF/Commune de Plestin Les grèves :**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le règlement du solde des sommes dues par la commune suite au jugement du tribunal administratif. Il s'agit du coût de l'expertise et des intérêts courus pour les inondations de la propriété STEPHAN. Le reste à payer est de l'ordre de 12 000 €.

❖ Convention PUP. (Projet Urbain Partenarial) projet de M. LE BERRE – avenant n°1 :
Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée M. LE BERRE pour le remboursement de coût des travaux ERDF à la commune, dans le cadre de la viabilisation d'un terrain à Kergall. Le montant des travaux a été revu à la baisse par ERDF ; le montant est ramené de 4 373,14 € à 4 140,22 €. Un avenant sera proposé à M. LE BERRE.

❖ Partenariat billetterie O.T.C. (Office de Tourisme Communautaire) – espace An Dourmeur :

L'office de tourisme communautaire propose à la vente des billets pour les spectacles produits à l'espace An Dourmeur. Une convention de billetterie a été signée le 21 janvier 2016. Cette convention prévoit la souscription d'un partenariat « Essentiel billetterie » d'un montant de 240 € TTC pour l'année 2016. Le Conseil Municipal donne son accord au règlement de ce partenariat d'un montant de 240 € TTC.

Mme PERES souligne le montant élevé (10 %) prélevé par l'O.T.C. sur les ventes de billets et propose de revoir ce dossier en commission culture.

❖ Spectacle An Dourmeur – contrats de cession de spectacles :

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer les contrats suivants :

- la Maison Tellier :5 275 € TTC
- Cie Hirundo Rustica :2 500 € TTC
- Bénureau en tournée :6 700 € TTC

❖ Bâtiments protégés – modification des périmètres :

Le Maire informe l'assemblée de l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet de modification des périmètres de protections aux abords des monuments historiques. Le dossier sera soumis à l'enquête publique conjointement avec le PLU.

❖ Association des artisans et commerçants – animations de fin d'année :

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée les projets de l'association des artisans et commerçants pour la période de Noël :

- diffusion de musique du 19 au 31 décembre, après installation d'enceintes par la commune,
- implantation d'une patinoire synthétique à la salle des fêtes, les 21, 22 et 23 décembre,
- balade en poney dans la ville, les 21, 22 et 23 décembre.

L'association sollicite la prise en compte de la SACEM par la commune.

L'assemblée souhaite accompagner les initiatives de l'association et décide de prendre en charge les frais d'installation pour la sonorisation.

La salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement.

Par contre, la relation avec la SACEM devra pour des raisons réglementaires et comptables être gérée par l'association des commerçants et artisans.

❖ Service Enfance Jeunesse – projets :

Mme FOURNIS A. présente les projets suivants :

- ouverture du centre de loisirs de Kergall du 19 au 23 décembre 2016. Le coût de l'opération est de 2 010 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ouverture en décembre.

- contrat d'avenir - formation d'Yves Laurent FAMEL : une formation BPJEPS est proposée pour M. FAMEL pour un montant de 6 250 €. Le coût de la formation et du remplacement représente environ 10 000 €.

L'assemblée autorise Le Maire à signer le contrat de formation de M. FAMEL.

Mme ADAM considère que le coût pour la commune est trop élevé et se prononce contre ce projet.

- règlement intérieur de l'accueil périscolaire. L'assemblée approuve le nouveau règlement intérieur.

❖ Convention – Trégor Handball – participation communale :

M. LE BRIGANT présente à l'assemblée la convention proposée par Trégor Handball pour la mise à disposition d'un entraîneur auprès du club de handball de la commune. La participation annuelle de la commune est de 1 305 €. M. LE BRIGANT précise que ce montant est déduit de la subvention versée au club. L'assemblée autorise Le Maire à signer cette convention.

❖ Indemnité de conseil 2016 du Trésorier :

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de l'indemnité conseil du Trésorier Municipal d'un montant de 856,81 €. 8 conseillers ont voté contre.

❖ Travaux ERDF au Vieux Moulin – règlement de la facture :

Le Maire expose que la pose d'un pont cadre au Vieux Moulin a nécessité une modification du réseau ERDF. L'opération est facturée 35 688,10 €. Accord du Conseil Municipal pour le paiement de cette somme à ERDF.

❖ Intervention de Mme ADAM :

- Un nid de frelons asiatiques est signalé dans une ancienne bâtisse en pierre à Saint Jagut.
- Rappel pour la coupe de branches au-dessus des voiries

❖ Projet city stade :

Mme FOURNIS Jeanne sollicite des informations sur le projet de city stade.

M. GUEHL répond qu'une visite d'équipement a été organisée en présence de jeunes particulièrement motivés.

❖ Poubelles enterrées – programme LTC:

M. FUSTEC interroge Le Maire sur le projet de poubelles enterrées.

M. Le Maire répond qu'une réunion est programmée avec L.T.C. pour échanger sur ce projet. La prochaine programmation concernera 2018.

❖ Signalisation sur la « voie expresse » :

M. FUSTEC regrette l'absence de signalisation vers Plestin Les Grèves (commerces et services) sur la « 4 voies ».

M. DANIEL fait état de démarches répétées auprès des services concernés, sans succès.

❖ Communes fleuries :

M. DANIEL dit que la commune n'a pas obtenu la troisième fleur au concours des villes fleuries et félicite l'équipe des jardiniers.

❖ Cérémonie du 11 novembre :

Mme FOURNIS A. dit que des collégiens seront présents à la cérémonie du 11 novembre et liront des lettres de combattants.

Fin de séance à 20h59.

Le Maire,
Christian JEFFROY.

